



Pôle Santé

Mission : Répondre aux besoins médicaux de la population cible.

Services :

- **1973** : Service de lutte contre la mortalité infantile.
- **2000** : Prise en charge de cas de grande détresse médicale.
- **2002** : Prise en charge buccodentaire par Enfance Sourire.
- **2008** : Signature de la convention avec le Ministère de la Santé Publique

Lutte contre la mortalité infantile

Le Maroc occupe la 81^{ème} place sur 189 pays classés par l'UNICEF (rapport 2009) pour ce qui est de la mortalité infantile avec un taux atteignant 40 pour mille (contre 4.7 pour mille en 2006 dans l'UE). Les principales causes de ce taux élevé : la prématurité, la difficulté d'accès aux soins en cas d'infections, les problèmes liés à la nutrition.

Créé en 1973, le service suit plus de 300 bébés par an. Le seul critère d'admission au service est le poids en dessous du poids normal d'un bébé à l'âge où il est présenté ainsi que la précarité.

► **Objectifs :**

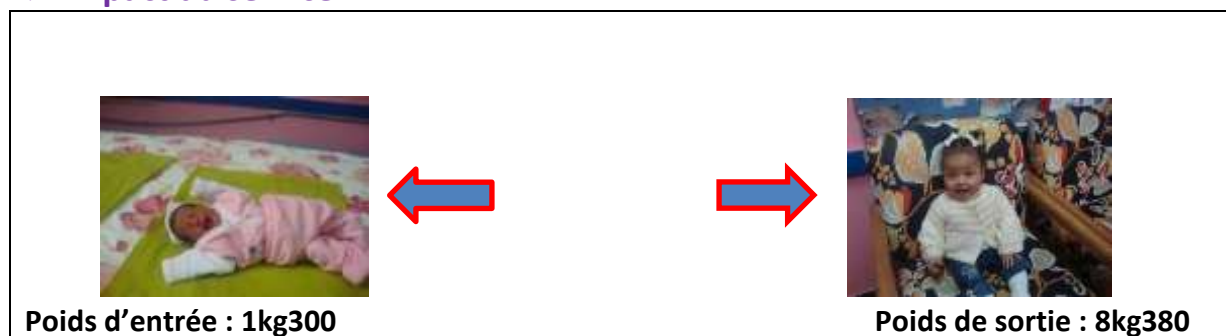
- Amener les bébés hypotrophes à un poids leur permettant de vivre normalement (généralement à 9 kg, sachant que la majorité des bébés acceptés ont entre 1 et 2.5 kg pour un âge allant de 15 jours à 2 mois)
- Lutter contre l'ignorance (éducation sur l'Hygiène de la mère et de l'enfant)
- Informations sur l'hygiène et la santé du bébé et de la mère
- Etablir la carte des vaccinations
- Démarche associée : établissement d'un état civil pour les bébés non déclarés

► **Fonctionnement :**

- Trois services, 3 jours par semaine/ 10 bénévoles et 2 aide maternelle
- Consultation régulière du bébé par un médecin, (3 médecins bénévoles)
- Suivi et régime alimentaire du bébé pour lutter contre la mortalité infantile
- Séances d'information et de sensibilisation
- Planning familial (contraception)
- Explication de la Moudawana (nouveau code la famille).
- L'arrêt de prise en charge est décidé quand le bébé atteint un poids satisfaisant.



► Impact du service :



► Coût d'un bébé

		Coût d'un BB
Nb de BB pris en charge 2014-2015	320	
Contribution INDH	308 447 DHS	
Contribution Heure Joyeuse	549 36 DHS7	
Total	857 814,00 DHS	2681 DHS

Prise en charge de cas de grande détresse médicale

► Objectifs :

- Permettre à de grands malades d'être pris en charge totalement ou partiellement, ponctuellement ou définitivement, pour les opérations ou pour leur traitement coûteux.

► Fonctionnement :

- Sur présentation de la carte Ramed
- Après enquête sociale pour faciliter l'accès au Ramed
- Ou sur enquêtes sociales uniquement

► Impact

- Prise en charge en médicaments ponctuellement ou définitive, en particulier pour de longues maladies ou des traitements à vie.
- Prise en charge de matériel orthopédique destiné aux opérations
- Financement jusqu' à 100% dans certains cas d'interventions chirurgicales

► Coût de la prise en charge annuelle

- Un budget de 150.000 à 200.000 DHS est alloué chaque année pour ce service d'une grande humanité.



Présentation de l'Heure Joyeuse

L'Heure Joyeuse est une association à but non lucratif, active depuis 1959, reconnue d'utilité publique. Elle est la 1^{ère} association marocaine labellisée par Vigéo en RSE. Engagée dans la lutte contre l'exclusion sociale, l'Heure Joyeuse développe à Casablanca et pour certaines régions rurales du Maroc des programmes de santé, d'éducation et de formation et d'insertion professionnelle.

Contact :

Leila BENHIMA CHERIF
Présidente
0522 41 93 00/10
Leila.cherif@gmail.com

Karim EL KERCH
Directeur
0522 41 93 11
karim.elkerch@heurejoyeuse.ma

Adresse : 5, rue Abbas El Jiraoui, Belvédère, Casablanca

Compte bancaire :

AWB / 780 000 3622 000 30190 760

BMCE annexe / 011 794 0000 3521 0010 119336

Modalités de règlement :

Conformément à l'article 10-I-B-2° du Code Général des Impôts:

- *vos dons en argent et en nature octroyés aux associations reconnues d'utilité publique sont déductibles de votre résultat fiscal.*
- *Toutefois, les dons en argent dépassant 10.000 dirhams doivent être effectués:*
 - o *par chèque barré non endossable,*
 - o *moyen magnétique de paiement,*
 - o *virement bancaire ou procédé électronique pour qu'ils soient totalement déductibles de votre résultat fiscal (article 11-II du CGI) ».*

Contrôle et audit :

Les comptes de l'Heure Joyeuse sont supervisés par Deloitte, et audités par le cabinet Ernst&Young.

L'Heure Joyeuse dispose d'une comptabilité générale et analytique, gérée avec le logiciel Sage.